

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/07/111

Objet : 111 - Marché n° VN 23045- MISSION FLEET

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par MMA, par l'intermédiaire de la SARL ON ASSURE, agent général exclusif MMA, 09 rue André Halbout 14500 Vire Normandie

Décide

- D'autoriser la signature du marché n° VN 23045 - MISSION FLEET (assurance complémentaire en auto-mission), avec la société MMA, par l'intermédiaire de la SARL ON ASSURE, agent général exclusif MMA, 09 rue André Halbout 14500 Vire Normandie.
 - **Durée du marché** : période initiale 5 mois, reconductible par période de 1 an.
 - **Montant des prestations** : période initiale 2 672 € TTC, puis 6 413 € TTC par an.

Le contrat prend effet à compter du 01/08/2023.

Fait à Vire Normandie, le 27 juillet 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230728-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2023

Affichage : 02/08/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Décision du Maire n°2023/07/111 du 27 juillet 2023

